

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du Conseil plénier du département Langues, Littératures et Civilisations Anciennes (24 janvier 2022)</b></p>
---

Le Conseil plénier de département débute à 10h30.

**Membres élus présents ou représentés (R) : 17**

Collège professeurs et assimilés : Marie-Hélène GARELLI (R) ; François RIPOLL ; Valérie VISA-ONDARÇUHU (R)

Collège autres enseignants : Jean-Christophe COURTIL ; Régis COURTRAY ; Paul FRANÇOIS ; Hélène FRANGOULIS ; Valérie GITTON-RIPOLL ; Anne-Hélène KLINGER-DOLLE

Collège BIATSS : Sabine DUCROCQ

Collège usagers (étudiants) : Sarah NICOLO ; Nicolas VABRE ; Elian GRZESZCZAK ; Oréane THOMASSON-PERRIERE

Collège personnalités extérieures : Valérie ARLAUD (R) ; Bernadette BROCHET (R) ; Marie-Hélène CHARBONNIER-LENTIN (R)

**Personnes non membres du Conseil** : Ludovic THEROND-DEBAT ; Esra KUCUK

**Ordre du jour :**

**Accueil de deux nouveaux membres usagers** : Elian GRZESZCZAK et Oréane THOMASSON-PERRIERE.

**1. Approbation du compte rendu du Conseil plénier de département du 25 octobre 2021**

Le compte rendu, joint à la convocation, est approuvé à l'unanimité.

**2. Demande de subvention**

Le département LLCA a reçu une demande de subvention (150 €) pour le Colloque Jeunes Chercheurs PLH qui aura lieu les 24 et 25 mai 2022 sur le thème « Faute de goût ». Le dossier scientifique et le budget du colloque ont été joints à la convocation.

La subvention est mise aux voix : 1 NPPV ; 16 POUR.

**3. Questions pédagogiques**

**3. 1. Point sur la session d'examens de remplacement**

Sabine Ducrocq fait le point sur les étudiants autorisés à composer en session de remplacement ; une convocation leur sera adressée prochainement par le secrétariat. Le calendrier des épreuves et des surveillances ainsi que la liste des UE concernées sera communiquée aux enseignants.

**3. 2. Nouvelle organisation des cours optionnels de langues anciennes à compter de la rentrée 2022**

Suite à une réunion le 7 janvier entre Régis Courtray, directeur du département, Jean-Christophe Courttil, directeur adjoint et responsable de la section de latin, Hélène Frangoulis, responsable de la section de grec, Sabine Ducrocq, responsable administrative, Hélène Charlery (SOFI), Alexis Vialatte (Scolarité) et Florent Hautefeuille (VP-Moyens), une proposition de réorganisation des options de langues anciennes est présentée au Conseil de département, le système actuel présentant de nombreuses difficultés. Les options de langues anciennes seront adaptées sur le modèle du LANSAD (tout en restant des options), qui permettra d'identifier

clairement la langue ancienne choisie (grec, latin, sanskrit) ainsi que les différents niveaux de langues (niveaux 1 à 6 pour le latin et le grec ; 1 et 2 pour le sanskrit). Pour les cours de latin ayant besoin du financement, seraient conservés les groupes actuellement mis en place, à savoir : 2 groupes de niveau 1, 1 groupe de niveau 2, 1 groupe de niveau 3, 1 groupe de niveau 4 (N.B. : il conviendra de voir s'il n'est pas opportun d'y ajouter 1 groupe de niveau 1 au S2, car beaucoup d'étudiants souhaitent commencer le latin au S2) ; pour le grec, deux groupes financés seraient prévus, comme actuellement (niveau 1 au S1 et niveau 2 au S2) ; les autres groupes de grec, latin et sanskrit seraient des mutualisations, comme c'est déjà le cas. L'ensemble offrirait une offre plus satisfaisante et beaucoup plus lisible. Après discussion, le Conseil approuve cette nouvelle organisation des enseignements optionnels des langues anciennes par un vote à l'unanimité.

### **3. 3. Nouvelle organisation de la mineure Lettres Classiques au sein de la Licence Philosophie et Humanités (L1) à compter de la rentrée 2022**

Suite à une demande conjointe des départements de Philosophie et de Langues anciennes, une réunion a été organisée le 12 janvier 2022 avec la direction des départements de Philosophie et de Langues anciennes (Aline Wiame et Régis Courtray), les responsables des sections de grec et de latin (Hélène Frangoulis et Jean-Christophe Courtil), les responsables administratives de Langues anciennes et de Philosophie (Sabine Ducrocq et Sylvie Fontes), le VP-Moyens (Florent Hautefeuille) et le Chargé d'analyse financière et contrôle de gestion (Yvon Galy). L'objet de la réunion portait essentiellement sur la réorganisation de la mineure Lettres Classiques dans la Licence Philosophie et Humanités (L1). De fait, il est apparu, avec la mise en place de cette nouvelle Licence, une inadéquation du contenu des enseignements des UE 101, 102, 201 et 202 ouverts à la mineure, qui apparaissent comme trop spécialisés pour des non spécialistes. Il a donc été proposé de créer, sur les deux semestres concernés, un enseignement spécifique composé de 24 h de culture antique et de deux groupes (latin / grec) de 24 h chacun, soit un total de 144 h (les heures de grec seraient assumées par L. Mouze, du département de Philosophie, et les heures de latin et de culture antique par le département de Langues anciennes ; la rémunération des cours du SED serait quant à elle prise sur l'enveloppe actuelle du département LLCA). La contrepartie, pour le département LLCA, serait le basculement en TD des UE de 1<sup>ère</sup> et éventuellement de 2<sup>ème</sup> année de la Licence de Lettres Classiques (voir point suivant).

Après discussion, le Conseil approuve cette nouvelle organisation de la mineure Lettres Classiques dans la Licence Philosophie et Humanités par un vote à l'unanimité.

### **3. 4. Répartition des cours en TD, CMi et CM dans la Licence de Lettres Classiques**

Suite à deux rencontres récentes avec le VP-Moyens Florent Hautefeuille, il a été demandé au département LLCA de revoir la comptabilisation des heures de L1 et éventuellement de L2 pour qu'elles soient comptabilisées en TD, au vu du faible effectif d'étudiants inscrits (pour rappel, l'Université compte en CMi les cours dont l'effectif se situe entre 45 et 75 inscrits et en CM celles dont l'effectif dépasse les 75 inscrits).

Le département prend note de cette demande pour la rentrée 2022 ; il souhaiterait toutefois que les cours de L3, plus spécialisés, puissent rester dans leur configuration actuelle.

### **3. 5. Mise en place d'un Conseil de perfectionnement pour le département LLCA**

Pour se mettre en conformité avec l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (voir ci-dessous), le département LLCA décide de la mise en place d'un Conseil de perfectionnement, défini sous ces termes :

Le Conseil de perfectionnement du département LLCA est composé du directeur (ou de la directrice), du directeur adjoint (ou de la directrice adjointe), des responsables de sections, du ou des RECAP ainsi que des membres du Conseil de département (pour rappel : le Conseil de département est composé du Collège professeurs et assimilés, du Collège autres enseignants, du Collège BIATSS, du Collège usagers et du Collège personnalités extérieures relevant du monde socio-professionnel).

Le Conseil de perfectionnement se réunira à l'occasion des Conseils de département ; il sera convoqué au moins une fois par an et chaque fois que cela sera nécessaire.

**Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**  
*Journal Officiel de la République française n° 0027 du 1<sup>er</sup> février 2014*

**article 5** (sur les conseils de perfectionnement et l'évaluation des enseignements)

Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation.

Après discussion, le Conseil approuve la mise en place d'un Conseil de perfectionnement pour le département LLCA par un vote à l'unanimité.

#### **4. Questions diverses**

##### **4. 1. Campagnes d'emplois à venir et devenir des postes**

2 postes seront prochainement à pourvoir : 1 poste de PRAG (poste de Nadine Siarri, actuellement vacant) et 1 poste de MCF de grec (poste d'Hélène Frangoulis, qui fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2022). Un Conseil sera organisé ultérieurement pour réfléchir au devenir de ces postes et à la demande de postes d'ATER sur les supports vacants.

##### **4. 2. Référentiel**

Un prochain conseil sera consacré au vote du référentiel.

##### **4. 3. Installation d'ordinateurs dans les bureaux des enseignants**

5 ordinateurs portables ont été achetés par le département sur les reliquats 2021 ; ils sont destinés au 5 bureaux des enseignants du 2<sup>e</sup> étage. Les ordinateurs sont d'ores et déjà disponibles au bureau de Sabine et paramétrés pour que chacun puisse créer une session personnelle avec ses identifiants ENT. Il manque toutefois encore des câbles Ethernet qui seront achetés par le département. Une configuration des ordinateurs sera demandée afin que des impressions sur les photocopieurs soient possibles. Il est demandé de laisser ces ordinateurs dans un placard fermé.

#### **4. 4. Les heures LC de Master**

Le problème rencontré sur les heures LC de Master dans les fiches SAGHE (Master Lettres et Master Mondes Anciens) est en cours de régularisation. Les fiches prévisionnelles seront par la suite mises à jour et il sera possible de les signer de nouveau.

#### **4. 5. Sortie à Saint-Bertrand-de-Comminges**

Valérie Gitton-Ripoll a le projet d'une visite, destinée aux étudiants de Lettres Classiques, du site archéologique de Saint-Bertrand-de-Comminges ; elle présentera un budget pour cette journée lors d'un prochain Conseil de département.

#### **4. 6. Conventions ERASMUS**

Deux conventions ERASMUS avec l'Italie sont actuellement en projet : il faut toutefois attendre le mois de février et le remplacement de l'ancienne responsable ERASMUS de l'UT2 pour que ces dossiers puissent avancer.

#### **4. 7. Grosses options au SED**

Est évoquée une difficulté rencontrée cette année au SED pour les grosses options de mythologie et civilisation, dans lesquelles il y a eu trop d'inscrits, ce qui a entraîné, en raison du plafonnement des inscriptions, une impossibilité pour certains étudiants de s'inscrire en présentiel. Il est proposé de se tourner vers Jean-François Courouau pour rechercher des solutions pérennes à ce problème.

La séance est levée à 12h30.

Régis Courtray  
directeur du département LLCA